FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

L'accès au restaurant s'effectue au moyen de la carte jeune du Conseil Régional permettant également de faire des photocopies au CDI (0,03 € la copie).

N'oubliez pas de faire la demande de carte jeune auprès du Conseil Régional au plus tard au moment de votre inscription au Lycée.

1. Paiement du self

Pour les nouveaux élèves, un chèque d'un montant de **86,00** € minimum, libellé à l'ordre du Lycée Pierre-Paul Riquet, doit être joint au dossier d'inscription.

Au dos du chèque mentionner Nom, Prénom de l'élève
Classe

A titre indicatif :

20 repas = 86,00 €

Durant l'année scolaire, il vous sera possible de recharger la carte cantine de votre enfant directement en ligne, via le **télépaiement**. Pour ce faire, vous devrez vous connecter sur votre compte Pronote, cliquer sur le lien **ARD GEC en ligne** qui s'affiche sur votre page d'accueil, et suivre les indications.
Vous pourrez également avoir accès au solde cantine de votre enfant. Le prix du repas est 4,30€ pour l'année 2026

Aide à la restauration
Pour les élèves du secondaire uniquement (classes de seconde, première et terminale), une aide trimestrielle à la restauration peut être octroyée sous certaines conditions. La demande devra se faire auprès du service Comptabilité/Restauration.

2. Conditions d'utilisation de la carte

2.1. La carte est personnelle : l'élève est responsable de l'usage qu'il en fait.

2.2. L'utilisation frauduleuse des cartes expose le contrevenant à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

2.3. En cas de perte, une carte provisoire vous sera prêtée le temps de recevoir votre nouvelle carte jeune région (voir bureau Intendance).

3. En cas de départ de l'établissement

Afin d'effectuer le remboursement du solde cantine, vous devrez nous fournir un relevé d'identité bancaire récent au nom du parent responsable des frais scolaires sous format PDF à l'adresse ;
restauration.riquet@ac-toulouse.fr
en mentionnant dans le corps du mail les nom et prénom de l'élève sortant.